

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2016

Publication : 29/01/2016

Agence Régionale de Santé "Compétente" par délégation
Alsace



La Directrice Etudes Finances
et Appuis de la Solidarité


Nathalie MAILLOT

Conseil départemental



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2015/ 1365

CD n° 2015 00019

du 18/12/15

autorisant la fusion de l'accueil de jour « Les castors » de Mulhouse et de l'accueil de jour « Les moulins de l'Ill » de Zillisheim, gérés par l'association de soins et d'aides Mulhouse et environs (ASAME), en un accueil de jour unique de 24 places sur deux sites géographiques

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1-1 - et suivants, D.313-2, D.313-7-2, D.313-11 et suivants, R.313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2015 portant nomination de Madame Marie Fontanel en qualité de directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU l'arrêté l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin N° 2008/185/7 DDASS /N° 2008-00437 DSOL du 30 juin 2008 portant modification de l'arrêté n° 2007-190-15 DDASS/n°2007-00498 DSOL du 6 juillet 2007 relatif à la création d'un service d'accueil de jour de 12 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés à Mulhouse par l'association de soins et d'aides Mulhouse et environs (ASAME) ;
- VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil général du Haut-Rhin ARS n° 2011/1685 - CG n° 2012-00045 du 28 décembre 2011 portant autorisation d'extension de 10 à 12 places de l'accueil de jour de Zillisheim géré par l'association de soins et d'aides Mulhouse et environs (ASAME) ;

VU le courrier en date du 7 août 2015 du directeur général de l'ASAME relatif à la fusion des 2 accueils de jour en une seule structure sur deux sites ;

CONSIDERANT que

- les deux accueils de jour de l'ASAME connaissent déjà une logique de coopération ;
- leur fusion entérine le partage de compétences et de projets, et permet la mutualisation des moyens financiers ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

La fusion de l'accueil de jour « Les castors » de Mulhouse, et de l'accueil de jour « Les moulins de l'III » de Zillisheim, gérés par l'association de soins et d'aides Mulhouse et environs (ASAME), en un accueil de jour unique de 24 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, situé sur deux sites géographiques, est autorisée à compter du 1^{er} janvier 2016.

La capacité de chaque site géographique, soit 12 places pour chacun, reste inchangée.

ARTICLE 2 :

A compter de la date d'effet du présent arrêté, les caractéristiques de la structure sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

ARTICLE 4 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Mme la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'ASAME et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

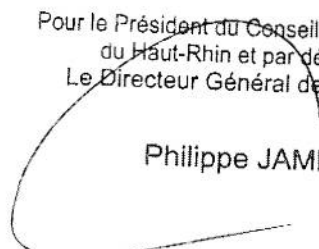


Marie FONTANEL
Directrice générale par intérim
de l'ARS Alsace

Fait en deux exemplaires originaux

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

Pour le Président du Conseil départemental
du Haut-Rhin et par délégation
Le Directeur Général des Services



Philippe JAMET

Annexe de l'arrêté ARS n° 2015/1565 - CD du Haut-Rhin n°
en date du 18/12/15

2015 00011

Caractéristiques FINESS
du service d'accueil de jour de l'ASAME

- Site « Les castors » – 4 rue des castors – 68200 Mulhouse
(site principal)

- Numéro d'identité de l'établissement :	680017894
- Numéro d'entité juridique :	680013919
- Code catégorie d'établissement :	207 Centre de jour pour personnes âgées
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	21 Accueil de jour
- Code type clientèle :	436 Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	12

- Site « les moulins de l'Il » – 2 rue de l'église – 68720 ZILLISHEIM
(site secondaire)

- Numéro d'identité de l'établissement :	680017894
- Numéro d'entité juridique :	680013919
- Code catégorie d'établissement :	207 Centre de jour pour personnes âgées
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	21 Accueil de jour
- Code type clientèle :	436 Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	12